



Dossier de surendettement et trop perçu à restituer

Par **Martinefla**, le **14/04/2019** à **10:25**

Bonjour,

J'ai un dossier de surendettement depuis mars 2015, tout se passe bien, les remboursements sont honorés chaque mois.

Le TGI me condamne à restituer 1650 € de pensions alimentaires. Ma fille ayant signé un CDI on me demande de restituer les 3 mois d'essai. J'ai proposé à mon ex mari un remboursement échelonné. Il refuse, comment puis je me sortir de là. Si je suis partie dans le surendettement c'est en très grande partie du aux multiples procédures juridiques de ce monsieur.

Dois je faire intervenir la BDF ? je n'ai pas droit à l'aide juridique car on prend le salaire de mon époux et le mien (même si le salaire de mon époux et 150 € du mien sont saisis).

Quelle solution ???????

Cordialement,

Martine.